



FAITS MARQUANTS

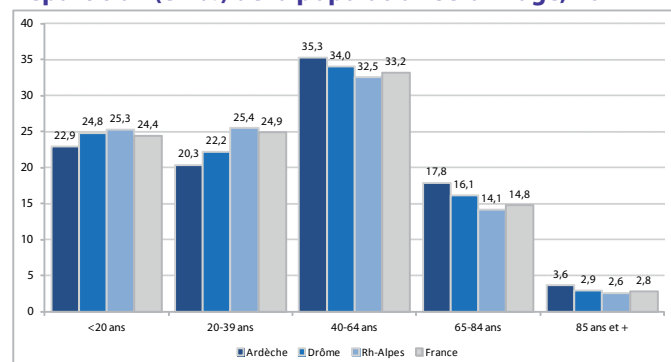
- Au 1er janvier 2012, l'Ardèche compte 318 407 habitants et la Drôme 491 334 habitants.
- Les populations de l'Ardèche et de la Drôme sont plus âgées que celles de France métropolitaine et de Rhône-Alpes. Les 65 ans et plus représentent respectivement 21,5% et 19,0% de la population en Ardèche et en Drôme contre 16,7% dans la région et 17,5% en France métropolitaine. Ces parts sont croissantes au fil des années.
- Entre 2007 et 2012, la population de l'Ardèche a augmenté de 0,6% par an en moyenne et celle de la Drôme de 0,7% par an, soit moins qu'en Rhône-Alpes (0,9% par an) mais plus qu'en France métropolitaine (0,5% par an).

UNE POPULATION PLUS ÂGÉE QUE DANS LA RÉGION ET LA FRANCE

Au 1er janvier 2012, la Drôme compte 491 334 habitants, et l'Ardèche 318 407, soit respectivement 7,7% et 5,0% de la population rhônalpine. L'Ardèche est le département le moins peuplé de Rhône-Alpes et la Drôme le troisième moins peuplé après la Savoie. La part des 20-39 ans est inférieure en Ardèche (20,3%) et dans la Drôme (22,2%) à celle observée en Rhône-Alpes (25,4%) et en France métropolitaine (24,9%). A l'inverse, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est plus élevée dans l'Ardèche (21,5%) et la Drôme (19,0%) qu'au niveau régional (16,7%) et national (17,5%).

Les moyennes d'âge dans l'Ardèche (43 ans) et dans la Drôme (41 ans) reflètent ces différences de structure d'âge : elles sont plus élevées qu'en Rhône-Alpes (39 ans) et qu'en France métropolitaine (40 ans).

Répartition (en %) de la population selon l'âge, 2012



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

CONTEXE NATIONAL

Evolution et structure de la population

Avec 65,4 millions d'habitants au 1er janvier 2012, la France se place au second rang des pays de l'Union Européenne (Europe des 27), derrière l'Allemagne (81,8 millions) et devant le Royaume-Uni (63,0 millions). La France compte ainsi 349 000 personnes de plus depuis le 1er janvier 2011, soit une augmentation de la population de 0,5% en un an.

Au sein de l'Union Européenne, l'Italie et l'Allemagne restent les pays comptant le plus de personnes âgées de plus de 65 ans (20,6% pour ces deux pays contre 17,1% en France). A l'inverse, les pays les moins âgés sont l'Irlande, avec 11,9% de personnes de 65 ans et plus, et Chypre et la Slovaquie, avec 12,8%.

La France est le deuxième pays de l'Union Européenne qui compte le plus de jeunes de moins de 15 ans (18,6%), derrière l'Irlande (21,6%), et devant la Norvège (18,5%). L'Allemagne et la Bulgarie sont les pays où la proportion de jeunes de moins de 15 ans est la plus faible (13,2% et 13,4%).

Entre 2010 et 2012, la part de jeunes de moins de 20 ans en France a légèrement diminué, passant de 24,8% à 24,6%. C'est la continuité de la tendance débutée en 2004, en France comme en Europe.

Naissances et fécondité

En 2012, 821 047 naissances ont eu lieu en France, soit une baisse de 7 357 naissances par rapport à 2008. A l'exception de l'année 2010, cette tendance à la baisse est observée depuis 2008. L'âge moyen à l'accouchement en France continue de s'élever : il est de 30,1 ans en 2012 (avec un 1er enfant à 28 ans en moyenne). Avec un taux de fécondité de 2,01 enfants par femme, la France reste un des pays les plus féconds d'Europe derrière l'Islande (2,04), à égalité avec l'Irlande, et devant le Royaume-Uni (1,92) et la Suède (1,91). Le Portugal (1,28), la Pologne (1,30) et l'Espagne (1,32) sont les pays les moins féconds d'Europe.

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie des femmes à la naissance est de 84,8 ans, et celle des hommes de 78,5 ans. L'espérance de vie continue donc d'augmenter, mais le nombre de décès augmente aussi, du fait du vieillissement de la population.

PEU DE 18-40 ANS DANS CES DÉPARTEMENTS

La pyramide des âges met en évidence la proportion beaucoup moins importante de jeunes dans la Drôme et l'Ardèche que dans la région. Ce constat s'explique en partie par la dominante rurale de ces deux départements. En 2012, 76% des communes ardéchoises et 83% des communes drômoises sont considérées comme rurales. Une part des 18-30 ans quitte le département afin de suivre des études supérieures ou vivre des premières expériences professionnelles dans des départements plus urbains. A l'inverse, les 50 ans et plus sont sur-représentés dans les deux départements, là encore c'est une caractéristique des départements les moins urbanisés.

LE TAUX DE NATALITÉ LE PLUS BAS DE LA RÉGION EN ARDÈCHE

En 2013, le taux de natalité en Ardèche est de 9,9 naissances pour 1 000 habitants, contre 12,2 pour 1 000 dans la Drôme. Le taux de natalité de l'Ardèche reste le plus faible de la région (12,7). Celui de la Drôme, bien que plus faible que celui de la région, est proche de la moyenne nationale (12,3).

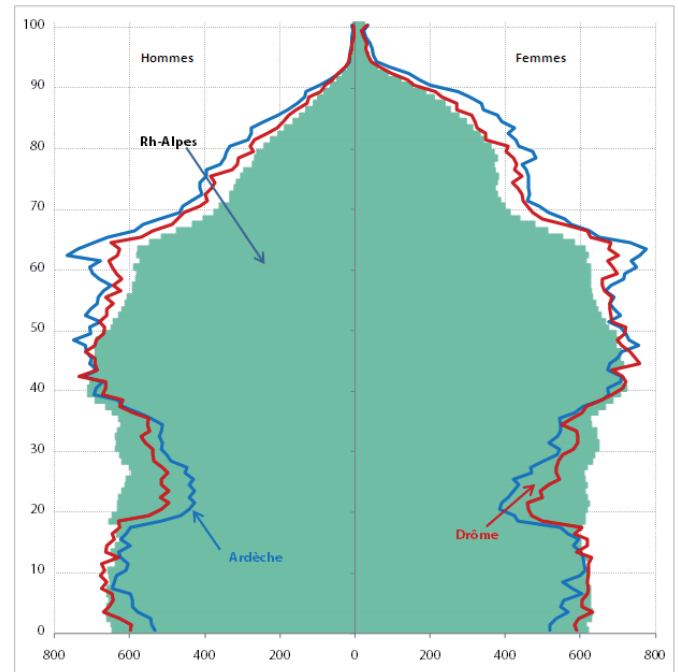
LES 20-34 ANS DAVANTAGE PRÉSENTS LE LONG DE LA VALLÉE DU RHÔNE ET UNE POPULATION PLUS ÂGÉE À L'OUEST DE L'ARDÈCHE ET AU SUD-EST DE LA DRÔME

En 2012, la part des jeunes adultes (20-34 ans) est la plus importante le long de la vallée du Rhône (avec plus de 15% de la population). Ces jeunes adultes se retrouvent essentiellement autour des grandes villes comme Valence (21,6% de jeunes adultes dans ce canton) et Montélimar (18,6% de jeunes adultes dans ce canton) et plus généralement au sein des communes urbaines. A l'inverse, les cantons contenant la part la plus faible de jeunes adultes sont situés sur le plateau ardéchois et au sud-est de la Drôme.

En 2012 en Ardèche près de 38% (13/34) des cantons ont plus d'un quart de leur population âgée de 65 ans ou plus. Ces cantons sont essentiellement situés sur les zones montagneuses de l'ouest. Cette part est plus faible dans la Drôme où un canton sur six compte plus d'un quart de personnes âgées de 65 ans et plus. Ces cantons sont ceux du sud-est de la Drôme, à la frontière avec le Vaucluse.

A l'inverse, le long de la vallée du Rhône, et surtout dans la Drôme se trouvent les cantons où la part des personnes âgées de 65 ans et plus est la plus faible. Ces zones correspondent principalement aux communes urbaines.

Pyramide des âges de la population, 2012

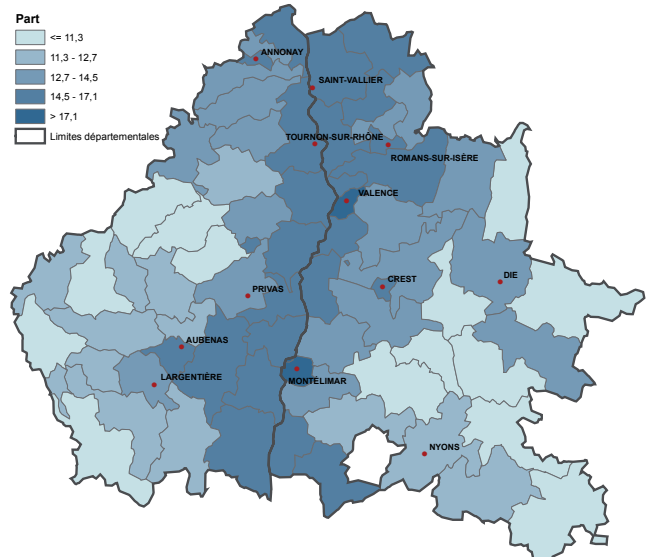


Source : Insee

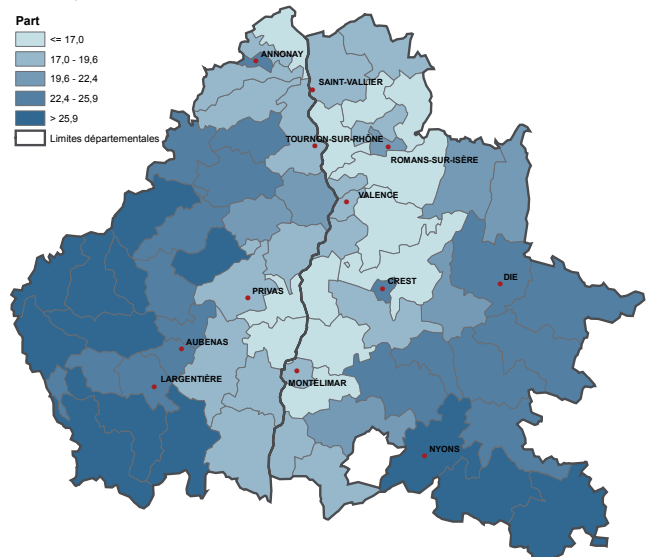
Exploitation ORS Rhône-Alpes

Part (en %) de la population selon l'âge, 2012

20-34 ans



65 ans et plus



Source : Insee

Cartes par canton

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Evolution et projections de population* de 1990 à 2040

Ardèche	1999	2008	2012	2040
	Effectifs			
< 20 ans	68 296	72 887	73 025	84 483
20-64 ans	161 678	175 214	177 031	187 117
65 ans et plus	55 915	63 351	68 351	121 400
Total	285 889	311 452	318 407	393 000
Part (%)				
< 20 ans	23,9	23,4	22,9	21,5
20-64 ans	56,6	56,3	55,6	47,6
65 ans et plus	19,6	20,3	21,5	30,9
Total	100	100	100	100

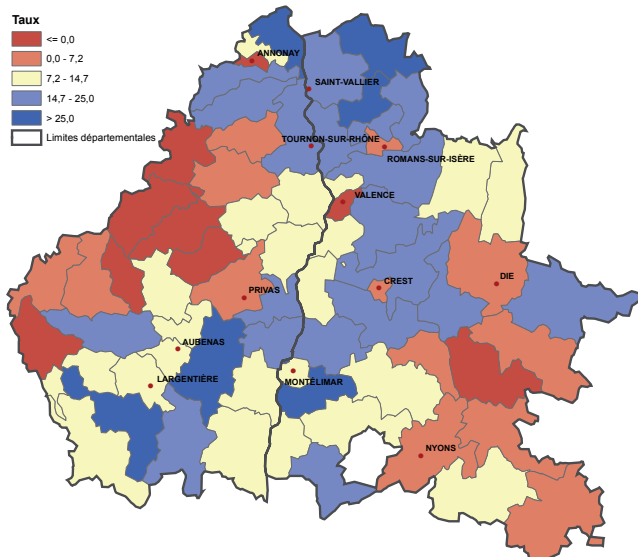
Drôme	1999	2008	2012	2040
	Effectifs			
< 20 ans	115 260	119 813	121 796	134 771
20-64 ans	248 947	272 437	276 102	288 582
65 ans et plus	73 447	85 818	93 436	165 647
Total	437 654	478 068	491 334	589 000
Part (%)				
< 20 ans	26,3	25,1	24,8	22,9
20-64 ans	56,9	57,0	56,2	49,0
65 ans et plus	16,8	18,0	19,0	28,1
Total	100	100	100	100

Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

*Effectifs aux RP (1990, 1999, 2008, 2012), projections OMPHALE (2014)

Taux (en %) d'évolution de la population de 1999 à 2012



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Carte par canton

Evolution de la population* dans les communes urbaines et rurales

Ardèche	1999	2008	2012	TCAM**
Communes urbaines	188,0	198,1	200,1	+0,5
ville-centre	80,3	83,0	82,0	+0,2
banlieue	84,1	90,7	93,4	+0,8
ville isolée	23,7	24,5	24,8	+0,4
Communes rurales	98,1	113,3	118,3	+1,4
Total	286,2	311,5	318,4	+0,8

Drôme	1999	2008	2012	TCAM**
Communes urbaines	322,9	345,0	352,1	+0,7
ville-centre	181,1	190,1	190,7	+0,4
banlieue	94,6	103,4	108,9	+1,1
ville isolée	47,2	51,5	52,5	+0,8
Communes rurales	114,9	133,0	139,2	+1,5
Total	437,8	478,1	491,3	+0,9

Principales agglomérations	1999	2008	2012	TCAM**
(composition page suivante)				
Valence (Ardèche-Drôme)	122,7	126,8	127,5	+0,3
Montélimar (Ardèche-Drôme)	46,4	50,7	52,6	+1,0
Romans-sur-Isère (Drôme)	52,8	55,1	56,1	+0,5
Aubenas (Ardèche)	36,2	39,3	40,0	+0,8
Annonay (Ardèche)	26,8	27,1	26,4	-0,1
Privas (Ardèche)	14,7	14,8	14,8	0,0

Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

*Population en milliers d'habitants; **TCAM : taux de croissance annuel moyen

ORS Rhône-Alpes

La santé observée dans l'Ardèche et la Drôme

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Entre 1990 et 2012, la part des 65 ans et plus est passée de 17,3% à 21,5% dans l'Ardèche et de 14,7% à 19% dans la Drôme. Cette tendance devrait se poursuivre. En 2040 la part des personnes âgées devrait représenter respectivement 30,9% et 28,1%. A l'inverse, la part des moins de 20 ans a baissé d'environ trois points en Ardèche et dans la Drôme sur la période 1999-2012.

BAISSE DE LA POPULATION DANS LES CANTONS ÉLOIGNÉS DE LA VALLÉE DU RHÔNE

En Ardèche, la population s'est accrue de 11,3% entre 1999 et 2012, soit une augmentation annuelle de 0,87%. Parmi les cantons ardéchois, près d'un cinquième (7/34) ont connu une évolution négative de leur population. Ceux-ci sont majoritairement situés à l'ouest du département, à la frontière avec la Haute-Loire. A l'inverse, 3 cantons ont connu une croissance démographique supérieure à 25%.

Entre 1999 et 2012, la population drômoise s'est accrue de 12,2%, soit une augmentation de 0,94% par an. Seuls deux parmi les 36 cantons du département ont connu une évolution négative au cours de la période : ceux de Valence et de Motte Chalancon. Au contraire, au nord du département ainsi qu'autour de Montélimar, sont situés les cantons avec plus de 25% d'accroissement de la population au cours de la période.

En Ardèche, le solde naturel (naissances et décès) est proche de zéro tout au long de la période. La croissance de la population est essentiellement due au mouvement migratoire dans ce département. Au contraire, la hausse de la population dans la Drôme est aussi bien due au solde naturel qu'au solde migratoire.

UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION DANS LES COMMUNES RURALES ENTRE 1999 ET 2012

En Ardèche comme dans la Drôme, les communes rurales ont connu entre 1999 et 2012 une plus forte croissance démographique (respectivement +1,4% et +1,5% en moyenne par an) que les communes urbaines (respectivement +0,5% et +0,7% par an). En Ardèche, parmi les communes urbaines, les banlieues ont connu la plus forte hausse de population (+0,8% par an). Dans la Drôme, ce sont aussi les banlieues (+1,1% par an), suivies des villes isolées (+0,8% par an) qui ont connu la plus forte croissance démographique. Parmi les principales agglomérations, Montélimar a connu la plus forte croissance (+1% par an). A l'inverse, Annonay a connu une croissance négative (-0,1%) et Privas une croissance quasiment nulle.



UNE POPULATION CONCENTRÉE LE LONG DE LA VALLÉE DU RHÔNE

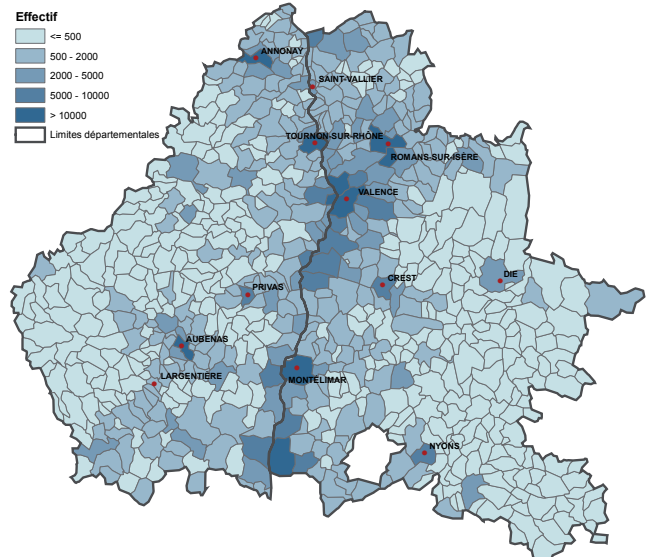
L'Ardèche (58 h/km²) et la Drôme (75 h/km²) présentent en 2012 une densité de population nettement inférieure à celles de la région (145 h/km²) et de la France métropolitaine (117 h/km²). Avec 5% de la population rhon-alpine, l'Ardèche est le département le moins peuplé suivi de la Savoie et de la Drôme (7,7%). Au sein des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche, les communes les plus peuplées se situent majoritairement le long de la vallée du Rhône. À l'inverse, les communes à l'est de la Drôme et à l'ouest de l'Ardèche sont les moins peuplées. Ce sont les communes les plus éloignées de la vallée du Rhône. Dans les deux départements, plus de la moitié des communes comportent moins de 500 habitants et seulement une commune sur dix compte plus de 2 000 habitants. Parmi les dix villes qui comptent plus de 10 000 habitants en 2012, six se situent le long de la vallée du Rhône.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et syndicats mixtes sont des EPCI. Au 1er janvier 2017, le projet de loi visant à renforcer les intercommunalités devrait changer significativement le découpage des EPCI qui devront compter au moins 20 000 habitants et être organisés autour de bassins de vie.

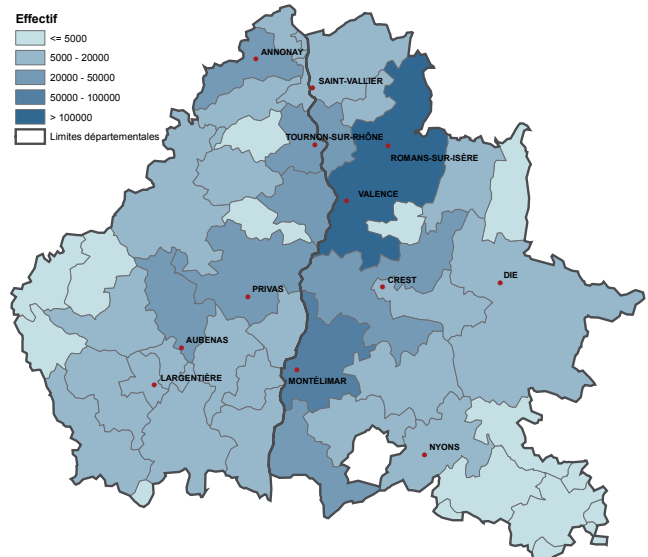
Deux EPCI ont plus de 50 000 habitants et se situent dans la Drôme autour des villes de Valence, Romans-sur-Isère et Montélimar.

Effectifs de population selon le découpage territorial, 2012

Commune



EPCI au 01/01/2015



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

L'accroissement de la population correspond à la somme du solde naturel et du solde migratoire. L'effectif d'une population augmente quand il y a excédent des naissances sur les décès (solde naturel) et des entrées de migrants sur les sorties (solde migratoire). L'effectif diminue lorsque les deux composantes sont négatives ou lorsque l'une des composantes est négative et supérieure à l'autre en valeur absolue. Le **taux d'accroissement** annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et la population totale moyenne. Depuis janvier 2004, le **recensement de la population** résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans jusqu'en 1999. Les habitants ne sont pas tous recensés la même année. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants aura été recensé. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % environ de leur population. La collecte s'effectue entre janvier et février. Au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire de chaque commune aura été pris en compte, et 40 % environ des habitants de ces communes auront été recensés. Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année. On appelle **unité urbaine** une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée **ville isolée**. Sont considérées comme **rurales** les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Composition communale des agglomérations au 01/01/2015 : **Valence** (Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Péray, Beauvallon, Bourg-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Malissard, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence), **Montélimar** (Rochemaure, Le Teil, Ancône, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet), **Aubenas** (Aubenas, Chassiers, Chirols, Joyeuse, Labégude, Lablachère, Lachapelle-sous-Aubenas, Largentière, Mercuer, Montréal, Rosières, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Privat, Saint-Sernin, Tauriers, Ucel, Uzer, Vals-les-Bains, Vernon, Vinezac), **Romans-sur-Isère** (Bourg-de-Péage, Chatusange-le-Goubet, Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Romans-sur-Isère), **Privas** (Alissas, Coux, Lyas, Privas, Saint-Priest, Veyras), **Annonay** (Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Marcel-lès-Annonay).

Adresses ressources : www.insee.fr - www.recensement.insee.fr - www.insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes